

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

Objet du document :

1. Présenter aux Membres le rapport du Comité d'audit (CA) du PROE sur les travaux réalisés au cours des 12 derniers mois.

Contexte :

2. Le présent rapport sur les activités du Comité d'audit porte sur la période du 1er août 2022 au 31 juillet 2023.
3. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3 de la charte du Comité d'audit précisant les responsabilités du Comité d'audit.
4. Le Comité d'audit fait partie intégrante du dispositif de gouvernance du PROE. Il est indépendant et ses responsabilités consistent à exercer une surveillance structurée et systématique du Secrétariat quant aux questions de gouvernance, de risque et de contrôle interne, et à formuler des avis et des conseils impartiaux sur la pertinence et l'efficacité de ses pratiques, ainsi que sur les améliorations susceptibles d'y être apportées.

Composition du Comité d'audit 2022 :

5. Pour l'exercice 2022, le Comité d'audit comptait les Membres suivants :

Président

- M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, Associé de Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) (Second mandat reconduit en novembre 2019)

Membres

- M. Barry Patterson, Haut-Commissaire adjoint ; Haute-Commission d'Australie (Fin du mandat en décembre 2022).
- Mme Katherine Berryman, Directrice adjointe, Département du Financement et des Partenariats pour le Climat du Pacifique, Nouvelle-Zélande et Direction du Climat, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce. (Nommée en mars 2023)
- M. Taimalie Kele Lui, Directeur des Ressources Humaines, Bureau des Tokélaou, Apia (Renouvelé pour un second mandat en mars 2023)

- Mme Rosalini Moli, Directrice générale adjointe, Ministère des Finances, Samoa (Renouvelée pour un second mandat en mars 2023)
- Mme Ella Risati, Deuxième Secrétaire, Haut-Commissariat de la Nouvelle-Zélande (Mandat expiré en février 2023).
- M. Reece Fitzgibbon, Deuxième Secrétaire, Haut-Commissariat de la Nouvelle-Zélande (Nommé en mars 2023).

Contrôles internes

6. Le Secrétariat a reçu un avis favorable avec réserve sur le compte financier audité, sans qu'aucune anomalie importante n'ait été relevée par les commissaires aux comptes. Cela démontre la mise en œuvre effective des systèmes de comptabilité et de contrôles internes.
7. Le Secrétariat a enregistré un excédent net de 26 261 USD pour l'exercice clos en 2022, contre un excédent net de 570 573 USD pour l'exercice clos en 2021. Ceci est principalement dû à l'augmentation des dépenses résultant de l'engagement de consultants pour soutenir la fonction de mise en œuvre des projets du Secrétariat, et à l'augmentation des coûts de fonctionnement.
8. Le Comité invite à poursuivre les consultations régulières avec l'équipe de direction au cours de l'année et les consultations annuelles avec les Commissaires aux comptes, qui se sont toutes révélées utiles et précieuses pour améliorer le dialogue, prendre des décisions efficaces et identifier rapidement des solutions pratiques aux défis que doit relever le Secrétariat.
9. Le Comité salue les efforts concertés déployés par le Secrétariat pour gérer sa situation financière et ses performances, ainsi que la contribution des partenaires et des bailleurs (notamment le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce et le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce), au fonctionnement du Secrétariat et au financement de son fonds statutaire.

Contributions des Membres

10. Le Comité remercie les Membres du PROE pour leurs cotisations annuelles, leurs contributions volontaires et leur appui constant au Secrétariat. Toutefois, le Comité encourage les Membres du PROE à régler leurs cotisations en temps opportun et à accroître leur engagement sous forme de contributions volontaires afin de maintenir des fonds de réserve et ainsi garantir une situation financière positive pour le PROE.
11. Le Comité a noté que les cotisations en souffrance (trésorerie) pour la période clôturée le 31 décembre 2022 s'élevaient à 459 672 USD. Le Comité a également noté la régularisation ultérieure des cotisations de 2022 d'un montant de 61 088 USD au cours du premier trimestre 2023.
12. Le Comité prie instamment le Secrétariat de poursuivre le dialogue et de conclure des accords de paiement avec les Membres qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs cotisations impayées.
13. L'augmentation des cotisations des Membres à hauteur de 20 % a été approuvée en principe lors du 28SM en 2017, mais devait être confirmée par les capitales et les gouvernements ; toutefois, le Comité a noté que cela n'a pas été réalisé avec succès. Le Comité appelle tous les Membres à envisager une contribution volontaire supplémentaire sur une base annuelle

au budget de base afin d'assurer la pérennité financière et le renforcement des opérations du Secrétariat et de répondre efficacement aux besoins des Membres. Le Comité invite respectueusement les Membres à respecter pleinement sa résolution de la CP28 relative à cette augmentation de 20 % des cotisations.

14. Le Comité est également d'avis qu'il est préférable que les Membres augmentent progressivement leurs contributions volontaires annuelles en vue d'améliorer les fonds de réserve plutôt que de devoir réclamer une contribution substantielle à l'avenir, à un moment où le PROE rencontrerait des difficultés à faire face à ses obligations financières. Cette approche tient également compte des incertitudes financières mondiales actuelles et des difficultés à obtenir des financements de la part des non-Membres et d'autres parties prenantes à l'avenir, de sorte que la survie à long terme du PROE dépend de ses Membres.

Gestion des programmes

15. Les frais liés à la Gestion des programmes qui constituent une importante source de revenus interne pour le Secrétariat, ont grimpé de 37 % (soit 484 560 USD), passant de 1 313 071 USD en 2021 à 1 797 631 dollars US en 2022. Cette hausse est principalement due à la levée des restrictions de déplacement imposées par la COVID, qui a permis d'augmenter le taux d'exécution des projets.
16. Le Comité a noté que les frais de gestion du programme dépendent du taux de mise en œuvre et d'exécution du projet, et invite donc le Secrétariat à améliorer continuellement ses systèmes et processus de soutien et à renforcer la mise en œuvre du projet pour qu'il soit complété dans les délais impartis et avec succès.
17. Le Comité, après avoir consulté la direction, a constaté un soutien accru des bailleurs de fonds et un intérêt plus marqué pour le Secrétariat, ainsi que des partenariats et une collaboration efficace avec d'autres organisations, ce qui accroît les possibilités de financement de projets.
18. Le recrutement demeure un défi majeur dès lors qu'il s'agit d'attirer les bons candidats et de pourvoir aux postes vacants dans les délais impartis, compte tenu du calendrier serré de réalisation du projet. La pandémie de COVID19 s'est révélée encore plus difficile à gérer. Le Comité encourage le Secrétariat à poursuivre les négociations avec les bailleurs de fonds en vue d'obtenir une approbation préalable qui permettrait au processus de recrutement de commencer au moins six mois avant le début du projet, ce qui garantirait la constitution d'une équipe de projet complète et son intégration dans cette période.
19. Le Comité a également noté les mesures provisoires prises par le Secrétariat en vue d'alléger la charge de travail de son Département des Ressources humaines en décentralisant le processus de recrutement entre les différents programmes et départements.

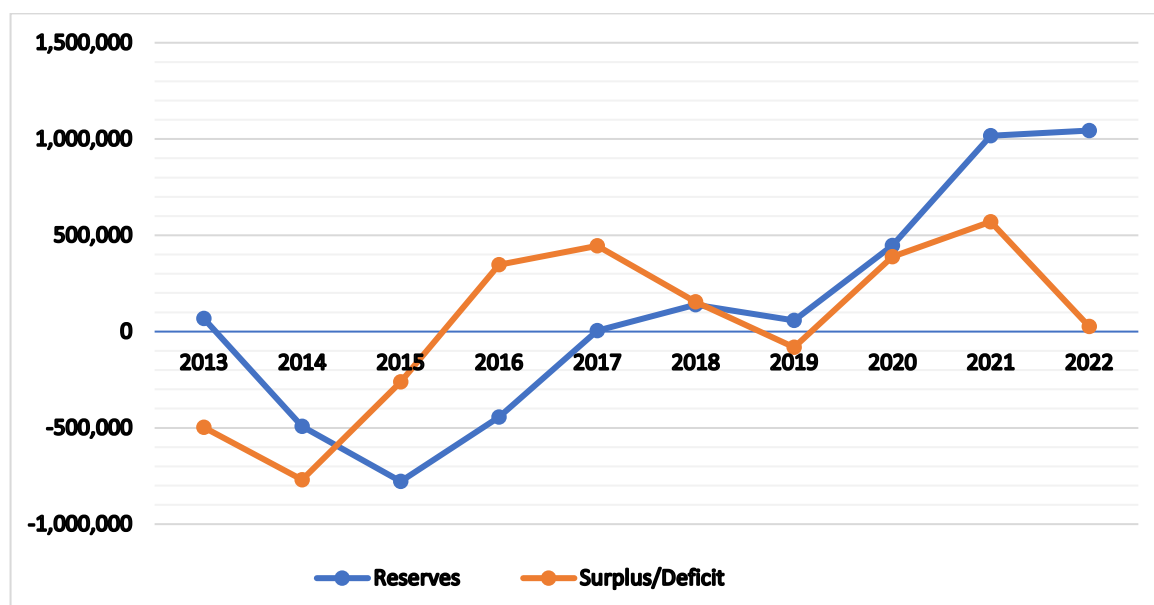
Position du fonds de réserve

20. Malgré une nette amélioration au cours des dix dernières années, le Comité estime que le fonds de réserve qui s'élève à 1 043 972 USD au 31 décembre 2022, reste à un niveau critique au regard des coûts de fonctionnement annuels en hausse du Secrétariat (2022 : 5,8 millions USD ; 2021 : 4,9 millions USD).

La situation financière (réserve), l'actif immobilisé et la performance financière (excédent et déficit net) pour les 10 dernières années (2013-2022) ;

Année	Situation financière (Réserve) USD	Actifs immobilisés USD	Résultats financiers Excédent/(Déficit) net USD
2022	1 043 972	9 888 472	26 261
2021	1 017 711	10 146 967	570 573
2020	447 139	10 420 679	389 376
2019	57 763	10 655 582	(81 977)
2018	139 740	2 947 061	154 273
2017	5123	3 124 076	445 982
2016	(443 762)	3 367 310	346 898
2015	(778 112)	3 530 095	(261 729)
2014	(492 631)	3 716 736	(769 488)
2013	67 448	3 538 258	(497 436)

Situation financière (réserves) et résultats financiers (excédent/déficit) du Secrétariat pour la période 2013-2022



21. Le Comité soutient et estime qu'il est primordial de disposer de solides fonds de réserve pour ;

- la mise en œuvre efficace des opérations et des obligations actuelles,
- le maintien des actifs et l'entretien des infrastructures pour en assurer la durabilité.
- la gestion du bien-être des employés
- la réponse à des événements imprévus ; et
- l'expansion régionale et la visibilité futures du Secrétariat.

22. Le Comité encourage le Secrétariat ;

- rester vigilant et poursuivre l'amélioration de son flux de revenus,
- poursuivre les partenariats existants et envisager de nouveaux accords de soutien,
- poursuivre les efforts d'amélioration de la réalisation des projets et de l'efficacité,

- d) établir des budgets sains et équilibrés et assurer le contrôle budgétaire des dépenses des fonds de base,
- e) rester vigilant face aux risques liés à l'inflation mondiale imminente qui aurait un impact sur les coûts de fonctionnement du Secrétariat.

Audit externe

23. Le Comité a étudié les états financiers ayant fait l'objet d'un audit en 2022 et les politiques comptables pertinentes avec le Directeur général, le Directeur des Finances et de l'Administration et les auditeurs externes du cabinet BDO Samoa. Il a également pris connaissance du rapport de l'auditeur externe sur les états financiers et de la lettre de gestion correspondante, et a formulé des recommandations visant à améliorer les opérations futures du PROE.
24. Le Comité a noté que l'audit externe a été réalisé dans un environnement garantissant le plus haut niveau d'objectivité, d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. L'équipe chargée de la mission n'a émis aucun désaccord avec la Direction, et le Secrétariat n'a imposé aucune limite à l'étendue des travaux au cours de l'audit.

Examen et élaboration des politiques ;

25. Le Comité est d'avis que les politiques et les procédures doivent être pertinentes afin de préserver et d'atténuer l'exposition au risque découlant de politiques dépassées et de répondre aux besoins actuels et futurs du Secrétariat. En 2019, le Comité a souligné que 62 politiques existantes devaient être révisées, qu'il était nécessaire de sensibiliser régulièrement le personnel aux politiques existantes et de mettre en place un portail permettant au personnel d'y accéder facilement.
26. Le Comité a noté que le Secrétariat a fait des progrès et a mis en place un intranet pour le personnel qui sert de point d'accès unique à l'ensemble des politiques, procédures et manuels, et qu'il a sensibilisé le personnel aux politiques et procédures existantes par l'intermédiaire de son unité de gestion des connaissances. En juillet 2023, le Secrétariat a entrepris des examens internes en s'appuyant sur son expertise existante et a mené à bien 12 examens, tandis que la plupart des examens restants sont en cours.
27. Dans le même ordre d'idées, le Comité a également souligné la nécessité d'élaborer des mécanismes de recours et de responsabilité pour les projets, de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de mettre en place une politique de travail à distance, d'intégrer la protection de l'enfance et la politique d'égalité des sexes, et de donner la priorité à la révision de sa politique de santé et de sécurité au travail (SST), compte tenu notamment des risques auxquels sont exposés le personnel, les participants et le Secrétariat en raison de la nature des activités de ce dernier, qui nécessitent des déplacements et du travail sur le terrain et qui impliquent des parties intéressées.
28. Le Secrétariat révisé actuellement sa politique d'intégration de la dimension de genre, sa politique de santé et de sécurité au travail et travaille à l'élaboration d'une politique de travail flexible et à distance. Le Comité reconnaît également la possibilité, dans le cadre du projet régional de préparation du Fonds vert pour le climat, de mettre en place un mécanisme de règlement des griefs pour les projets et invite instamment le Secrétariat à accélérer ce processus et à travailler à l'élaboration de politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme afin de protéger l'organisation contre les menaces potentielles.

Gestion des risques

29. En novembre 2019, le Comité a également constaté que le registre des risques du secrétariat était obsolète et que le processus de gestion des risques présentait des lacunes. Le Comité a souligné la nécessité de gérer les risques de manière proactive et de faire de la gestion des risques une partie intégrante des opérations, compte tenu de leur nature dynamique et de l'impact négatif qu'ils pourraient avoir sur les opérations du Secrétariat.
30. Le Comité a noté que le Secrétariat a revu sa politique de risque et son manuel de gestion des risques en novembre 2021 et qu'il travaille à la mise à jour de son registre des risques et de son plan d'atténuation des risques au niveau de l'organisation et des programmes. Le Comité reconnaît les progrès accomplis, mais reste préoccupé et souligne la nécessité de mettre en place un système de gestion des risques proactif et solide. Il demande instamment au Secrétariat d'accélérer son processus et d'étudier les possibilités d'engager des consultants à court terme, de pourvoir le poste vacant de responsable des risques ou d'explorer une possibilité de détachement.
31. Le Comité a informé le Secrétariat des risques émergents en matière de cybersécurité et des récentes cyberattaques subies par certains instituts à Samoa et dans la région. Le Comité a noté que le Secrétariat a élaboré sa stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (2023-2028), qui a été approuvée en juillet 2023, et que la sécurité est considérée comme un domaine d'importance stratégique. Cela est important pour protéger l'organisation contre les menaces potentielles.

Système de gestion de l'information sur les projets (PMIS)

32. Le Comité a souligné dans son rapport précédent que le Secrétariat a conçu le système d'information sur la gestion des projets (SIGP) dans l'intention d'assurer un suivi efficace des projets, de leur état d'avancement et de l'établissement de rapports sur les tableaux de bord en 2017. Le projet a été conçu et développé en interne et a été financé par le projet MSP de préparation à l'accréditation du FEM avec l'engagement d'un consultant externe pour un montant de 206 928 USD, en plus du temps considérable consacré par le personnel interne à la mise au point du système.
33. Le Comité a exprimé ses premières préoccupations quant à l'utilisation limitée du système et a pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour remanier le système, qui a été relancé en 2022 sous le nom de Système de gestion de l'information sur les projets (Project Information Management System - PIMS). Le Comité a noté que le système était encore en cours d'élaboration et qu'il n'était pas encore totalement opérationnel.
34. Le Comité est préoccupé par le long délai de sept ans (2017-2023) nécessaire pour résoudre les problèmes initiaux, redynamiser le système, le mettre en œuvre et le rendre opérationnel. Le Comité a noté que ces éléments sont destinés à être inclus dans le système de gestion intégrée des entreprises proposé, pour lequel un financement est recherché auprès de partenaires bailleurs de fonds.

Audit interne

35. Le Comité reconnaît la fonction de secrétariat de l'auditeur interne et son soutien en matière de surveillance. Il note également les contraintes de ressources auxquelles est confrontée l'unité d'audit interne. Le Comité souligne la nécessité de renforcer la capacité de ressources et d'envisager l'utilisation de logiciels d'audit pour automatiser les tâches manuelles et d'explorer les possibilités de partenariats de jumelage par l'intermédiaire du DFAT et du MFAT avec leurs instituts d'audit, de formations et d'ateliers de renforcement des capacités avec des partenaires et des bailleurs de fonds tels que le Fond vert et l'Union européenne

pour une meilleure sensibilisation aux exigences des pratiques interdites et des conditions d'octroi des bailleurs de fonds, de renforcer la capacité et le partenariat pour y répondre, et de renforcer la collaboration et la coordination avec les auditeurs internes des agences régionales du CORP pour le renforcement des capacités et le partage de la connaissance.

36. Le Comité a pris note des avancées réalisées dans l'engagement d'un consultant indépendant chargé d'examiner la fonction d'audit interne et de proposer des pistes pour renforcer sa capacité, ses ressources, son indépendance, sa structure de gouvernance et sa charte.

Éducation et sensibilisation de la communauté

37. Le Comité apprécie le soutien continu des bailleurs de fonds et leur confiance dans le processus de gouvernance du Secrétariat et comprend la nécessité de protéger les fonds contre toute activité frauduleuse. Le Comité n'a reçu aucune plainte pour fraude par l'intermédiaire de son canal spécialisé au cours de la période couverte par le présent rapport. Des sessions de sensibilisation à la fraude ont été organisées afin d'encourager le personnel à prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque de fraude ou, lorsqu'elle se produit, les options et mécanismes de signalement en place pour y remédier, ainsi que les garanties en place pour protéger le dénonciateur.
38. Le Comité estime qu'il est nécessaire d'être plus visible et proactif en termes de prévention et de sensibilisation à la fraude et d'étendre la session de sensibilisation à la fraude aux projets et aux parties prenantes externes et de l'inclure au début du projet et à intervalles réguliers. Le Comité a noté qu'une session de sensibilisation a été organisée avec le projet VANKIRP financé par le Fonds vert en novembre 2022, à laquelle ont participé l'unité de gestion du projet basée au Vanuatu et les cadres supérieurs du département de météorologie et de géorisques du Vanuatu.
39. En outre, le Comité a noté qu'une affiche sur la prévention de la fraude a été conçue et diffusée, et qu'une clause supplémentaire a été ajoutée à l'accord contractuel dans le cadre du programme de sensibilisation et de visibilité en matière de prévention de la fraude.
40. L'examen du manuel de prévention de la fraude du PROE est en cours de finalisation et le Comité y a participé en fournissant des informations en retour et des contributions.

Initiatives de compensation des émissions de carbone

41. Le Comité est heureux de constater que le Secrétariat a étendu son réseau de panneaux solaires de 20 kW au Centre du changement climatique du Pacifique (PCCC) de 80 kW supplémentaires financés par le Fonds du gouvernement irlandais à hauteur de 151 120 USD. En 2022, le Comité a noté qu'il avait généré une quantité d'énergie équivalente à environ 80 % de la consommation actuelle d'énergie des secrétariats basée sur les combustibles fossiles.
42. Dans le même ordre d'idées, le Comité comprend que l'empreinte carbone des secrétariats correspond au coût de l'exécution de leur mandat. Le Comité encourage la transparence et souligne l'importance des pratiques durables sur le plan environnemental. Il invite le Secrétariat à prendre des mesures proactives pour atténuer les risques pour la réputation et l'environnement qui pourraient découler de ses activités et à mettre en place un système

et un processus efficaces pour mesurer et rendre compte de son empreinte carbone et de ses compensations.

PROJET VAN-KIRAP

43. Le Comité a noté que l'examen proactif de l'intégrité du Fonds vert du projet Van-KIRAP a été complété en 2022 et que le Secrétariat est en train de mettre en œuvre les recommandations.
44. Le Comité reconnaît et apprécie que le Secrétariat l'informe des préoccupations soulevées par le gouvernement de Vanuatu en ce qui concerne la mise en œuvre du projet Vanuatu Klaemet Infomesen blong redy adapt mo protekt (Van-KIRAP). Le Comité a pris note de la réponse immédiate du Secrétariat et des mesures correctives mises en place pour remédier à la situation.

Durabilité du projet

45. En termes de durabilité à long terme des résultats du projet, le Comité souligne la nécessité pour le Secrétariat de développer des accords de partenariat à plus long terme avec les Membres, les partenaires et les bailleurs de fonds dès les premières étapes du projet et de les intégrer aux activités de celui-ci pour garantir qu'une fois le financement de base du projet arrêté, le Secrétariat adopte un plan de continuité cohérent pour pérenniser les acquis au-delà des délais dudit projet, que ce soit par l'extension du soutien des bailleurs de fonds, le report au niveau de son programme ou le transfert de propriété aux Membres.
46. Le Comité a suggéré que le Secrétariat envisage, en sus de l'évaluation à mi-parcours et en fin de projet, d'entreprendre une post-évaluation de ce dernier afin d'en vérifier les résultats et la durabilité et de contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de nouveaux projets. Le Secrétariat doit étudier les sources de financement et contacter les bailleurs de fonds afin d'intégrer efficacement cette activité dès la phase de conception du projet.

Cadre de partenariat stratégique par État et Territoire

47. Le Comité a noté que le plan stratégique actuel du Secrétariat (2017-2026) exige la mise en place de plans d'action nationaux simples et flexibles, définissant les priorités convenues pour chaque pays Membre et qui seront mises en œuvre au cours de la période de deux ans¹, conformément à la décision prise lors de la réunion du PROE de 2016. Le Comité a noté que le plan d'action par pays est désormais appelé Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSTP)², lequel est en cours d'élaboration et vise à encadrer de manière pratique et ciblée le soutien apporté par le Secrétariat aux Membres et les interactions avec ces derniers.
48. Le Comité est inquiet, car il constate que « sept ans se sont écoulés et qu'il reste trois ans » pour que le plan stratégique actuel soit achevé, ainsi que la nécessité de disposer d'un Cadre de partenariat stratégique approuvé pour les pays et les territoires.
49. Le Comité a pris note des avancées réalisées par le Secrétariat sur le CPSTP à ce jour ; une circulaire a été adressée aux Membres en mars 2023, les invitant à manifester leur

¹ C'est ce que recommandait l'examen indépendant à mi-parcours de 2014.

² Approuvé lors de la 2e réunion du Conseil d'administration 2-4 septembre 2020

intérêt pour le lancement du processus du CPSTP dans leur pays respectif. De plus, en 2023, le Secrétariat s'est rendu aux îles Marshall, aux Palaos et aux îles Salomon pour entamer leur consultation en personne avec le point focal et les principales parties prenantes, et un plan similaire est prévu pour le Vanuatu plus tard dans l'année.

50. Le Comité encourage le Secrétariat à poursuivre l'avancement du CPSTP et appelle en outre les Membres à soutenir et à se mobiliser pleinement pour finaliser le Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire en vue d'un engagement, d'une intervention et d'un accompagnement plus efficaces de la part du Secrétariat pour répondre aux défis environnementaux rencontrés. Membre

Plan de suivi et d'évaluation

51. Pour favoriser efficacement une évolution stratégique vers des rapports fondés sur les « résultats et l'impact », le Secrétariat est encouragé à élaborer un « cadre de suivi et d'évaluation » rigoureux et cohérent lié au PIP et au CPSTP, avec des données de référence établies et des indicateurs de performance cibles, ainsi que des conseils sur la collecte de données et d'éléments probants qui permettront de mesurer objectivement l'efficacité et les performances du Secrétariat au niveau des projets, des programmes et des différents organes, et de mettre à profit les enseignements tirés pour définir les futures voies à suivre par le Secrétariat.
52. Conformément au CPSTP, le Comité recommande que le Secrétariat étudie la possibilité de réactiver le(s) « profil(s) et fiche(s) d'information sur les États et Territoires » en collaboration avec les États et les territoires afin de saisir et de mettre en évidence le travail du Secrétariat et les résultats obtenus au niveau national, de les publier sur le site Internet du PROE et de les inclure dans le rapport annuel.

Stratégie de communication et visibilité

53. Le Comité a noté que le Secrétariat était en train de développer sa stratégie de communication et son plan de visibilité. Le Comité souligne l'importance d'une stratégie de communication solide et d'un plan de visibilité pour communiquer efficacement les résultats et l'impact et accroître la sensibilisation et la visibilité dans les États et Territoires Membres de la nécessité et des avantages de l'assistance et des autres formes de soutien fournies par les donateurs et acheminées par l'intermédiaire du Secrétariat pour relever les défis environnementaux des États Membres.

Portail de gestion des enseignements et des meilleures pratiques

56. Le Comité encourage le Secrétariat à disposer d'un répertoire central des principaux enseignements et des meilleures pratiques provenant des sources respectives, telles que les différentes étapes du cycle du projet (du lancement à la clôture), l'examen à mi-parcours et final, le suivi et les rapports d'évaluation, qui ont été saisis et pourraient être accessibles de manière centralisée pour la conception de projets futurs et la référence, et pour éviter les erreurs constatées et les complications rencontrées dans le processus du cycle du projet.

Retour d'information sur les Membres et les partenariats

57. Le Comité encourage le Secrétariat à mener au moins tous les deux ans une enquête sur les réactions des Membres et des partenaires afin d'évaluer les opinions, les perspectives et

la satisfaction des Membres à l'égard des services fournis par le Secrétariat, de s'engager plus efficacement auprès des Membres, de comprendre leurs difficultés et d'améliorer l'approche du Secrétariat et les services fournis à l'avenir.

58. Le Comité invite en outre les Membres à s'engager pleinement dans ces enquêtes de retour d'information, à apporter leur contribution et à tirer parti de l'occasion qui leur est offerte.

Évaluation indépendante de l'organisation à mi-parcours

59. Le Comité a noté que l'évaluation indépendante du PROE à mi-parcours de son Plan stratégique 2017–2026 a été finalisée en 2021. Par la suite, évaluation indépendante de la rémunération du personnel a également été finalisée. Un groupe de travail composé de Membres du PROE a été créé pour examiner les principales conclusions et les recommandations correspondantes. Les Membres du groupe de travail sont l'Australie, les îles Cook, la Nouvelle-Zélande, les îles Marshall, le Samoa, Tokélaou et Tuvalu.

60. Le Comité a noté que l'examen du groupe de travail était en cours à cette date et a reconnu que le résultat de la mise en œuvre de la ou des recommandations dépendait du résultat de l'évaluation du groupe de travail.

Recommandations :

61. La Conférence du PROE est invitée à :

- 1) **Prendre note et approuver** le rapport du Comité d'audit pour la période allant d'août 2022 à juillet 2023.
- 2) **Note** que la position des réserves, bien qu'elle se soit améliorée au cours des dix dernières années, se situe toujours à un niveau critique.
- 3) **Exhorter** les Membres qui ont des difficultés à payer leurs contributions à s'engager activement dans un dialogue avec le Secrétariat pour prendre des dispositions en matière de paiement.
- 4) Le Comité **invite** respectueusement les Membres à respecter pleinement sa résolution de la CP28 relative à cette augmentation de 20 % des cotisations.
- 5) **Demande** aux Membres de soutenir et de s'engager pleinement dans la finalisation du cadre de partenariat stratégique de leurs États et Territoires respectifs afin de permettre un engagement, une intervention et un soutien plus efficaces de la part du Secrétariat pour relever les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés.
- 6) **Demande** que le processus d'examen soit traité en priorité par le groupe de travail indépendant sur l'examen de la rémunération du personnel, à mi-parcours et au niveau de l'entreprise, car il a un effet plus large sur la gouvernance et le fonctionnement du Secrétariat.
- 7) **Exprime** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien dont il a bénéficié de la part du directeur général, du directeur général adjoint, de l'équipe de direction et du personnel du PROE au cours des douze derniers mois.